

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 7 JUILLET 2026

Le 7 juillet 2026 à 17h30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Bernard GUIRAUD.

PRÉSENTS : M. GUIRAUD, MME MEYER, MME BOURSEAU, MME DUPRAT, MME MOIZEAU, MME BAUMIÉ, MME BERNADET, MME HARHAD, M. ROBERT, M. LE BREDONCHEL.

Administrateurs formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTS REPRESENTÉS : MME QUILLET qui a donné procuration M. GUIRAUD
MME LECART qui a donné procuration MME MEYER,
M HIRTZ qui a donné procuration M. LE BREDONCHEL
MME ROHEL qui a donné procuration M. ROBERT

ABSENT : M BIDOUZE.

M. LE BREDONCHEL est désigné en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

★★★★★★

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 14

DATE DE LA CONVOCATION : 29 juin 2026

DATE DE L'AFFICHAGE : 13 juillet 2026

★★★★★★

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard GUIRAUD

N°042-26 – OBJET : Renouvellement de la convention avec ACTIOM pour le dispositif « Ma commune, ma santé »

Le Président rappelle que dans le cadre de sa politique sociale, visant à améliorer les conditions d'accès à une couverture de frais de santé, le CCAS a mis en place en 2015 le dispositif « Ma commune Ma santé » à destination de tous les habitants de la commune.

L'association assure des permanences, exerce des missions de conseil auprès des bénéficiaires, oriente systématiquement les personnes qui accèdent à la CMU ou à l'ACS vers les contrats dédiés. De plus, elle informera le CCAS de toutes modifications des tarifs ou prestations proposées.

Après avoir pris connaissance du projet de la nouvelle convention, dont un exemplaire a été communiqué à chaque membre du Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

DECIDE A L'UNANIMITE

☞ **De renouveler** le partenariat avec l'association ACTIOM pour le dispositif « Ma commune Ma santé », pour un an.

☞ **D'autoriser** le Président à signer une nouvelle convention avec ACTIOM, qui ne donnera pas lieu à une participation financière.

A Lesparre-Médoc, 8 juillet 2026

**Pour copie conforme
Le Président du CCAS,**


Bernard GUIRAUD